Les **données relatives à vos membres du personnel collectées en format numérique** (COR, CPE, CPA, CPDir pour les HE et CPE, CPA pour les ESA) seront restituées sur la base de nouvelles annexes (1.a. pour les HE et 2.a. pour es ESA) établies dans le cadre de travaux du Collège HE et ESA.

Les **autres données portant sur certaines fonctions spécifiques** (Qualité, Coordinateur en sécurité, Conseillers académiques/RFIE, CAPAES, MDP détachés, Aide à la réussite, CPR et PCG) continuent à être collectées sous leurs formes actuelles (annexes 1.b. pour les HE et 2.b. pour es ESA) pour être traitées par l’Administration.

Ces modalités se justifient par la nécessité de fluidifier à la fois la collecte mais aussi le traitement des données et, ainsi, éviter au maximum leur manipulation et tout risque d’erreur.

Le format des nouvelles annexes (1.a. pour les HE et 2.a. pour es ESA) est identique à celui connu jusqu’à présent. Les formules ont été intégrées de manière à calculer les ratios légaux applicables en la matière et à vérifier la forme prescrite par la circulaire n°7708 relative aux cadres des personnels des Hautes Ecoles et des Ecoles supérieures des Arts.

Dans le premier onglet (« start »), un bouton « contrôles » vous permet de faire fonctionner la matrice et de confronter vos données aux normes en vigueur.

Si, le cas échéant, certaines règles de calcul ne sont pas respectées, le fichier (onglet « log ») cible les problèmes constatés et vous permet d’apporter un commentaire/une explication pour justifier cette situation ponctuelle.

Pour le bon fonctionnement du fichier, il vous est demandé de l’enregistrer dans un dossier propre sur votre ordinateur. Ceci vous permettra de générer le fichier définitif à nous envoyer en format Excel ainsi qu’en format PDF. La première version sera alors intégrée dans un fichier récapitulatif pour l’ensemble des établissements à l’attention de l’administration (après validation par le Collège) et la seconde correspondra à la version officielle telle qu’attendue formellement (signée des autorités).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à ce sujet.